



Compte rendu du Comité syndical du 4 février 2019

OBJET : résumé des débats

L'an deux mil dix-neuf, le quatre février à dix-huit heures quinze, le comité syndical s'est réuni en séance publique, salle du jardin en mairie de Gorges, suite à la convocation de Monsieur François GUILLOT, Président.

Étaient présents :

Clisson Sèvre Maine Agglo M. Joël BASQUIN M. Xavier BONNET M. Jean-Pierre BOUILLANT Mme Marcelle CHAPEAU M. Claude CESBRON M. Benoît COUTEAU M. François GUILLOT Mme Martine LEGEAI M. Benoist PAYEN M. Jean-Paul RICHARD M. Aymar RIVALLIN Mme Janick RIVIERE Mme Josette SCOUARNEC Mme Nelly SORIN M. Albert MECHINEAU	Communauté de communes Sèvre et Loire M. Patrick BALEYDIER M. René BARON M. Paul CORBET Mme Nicole LACOSTE M. Jean-Pierre MARCHAIS M. Pierre-André PERROUIN
Commune de Vertou Mme Michèle LE STER	Commune de Basse Goulaine

Étaient absents excusés :

Clisson Sèvre Maine Agglo	Communauté de communes Sèvre et Loire M. Pierre BERTIN M. Stéphane MABIT Mme Laurence MENARD
Commune de Vertou	Commune de Basse Goulaine

Pouvoirs :

Clisson Sèvre Maine Agglo	Communauté de communes Sèvre et Loire M. Maurice BOUHIER donne pouvoir à M. BARON
Commune de Vertou M. Rodolphe AMAILLAND donne pouvoir à Mme LE STER	Commune de Basse Goulaine

Assistaient également à la réunion :

Mme Lydie HERAULT VISETT, Directrice

Date de convocation : 29 janvier 2019

Nombre de membres : 48 en exercice (39 titulaires et 9 suppléants) : 22 présents
24 votants (dont 2 pouvoirs)

Votants au titre du pôle SCoT - Pays : 22 votants

Votants au titre du pôle Culture - Pah : 24 votants

Secrétaire de séance : M. Claude CESBRON

Syndicat –délibération

1. Modification de la composition du comité syndical (installation de Christelle Braud, titulaire)

Les membres du comité syndical prennent acte de l'installation de Mme Christelle BRAUD en qualité de membre titulaire au sein du comité syndical du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais en remplacement de Mme Nathalie BOUCHER, démissionnaire.

Syndicat –délibération

2. Compte de gestion et compte administratif 2018 du pôle SCoT-Pays

Le vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2018 est reporté à la prochaine réunion du comité syndical.

Syndicat –délibération

3. Budget Primitif 2018 Culture-Patrimoine : régularisation

L'édition du compte de gestion 2018 fait apparaître une anomalie qu'il convient de corriger. Il s'agit de l'amortissement à tort d'une subvention d'étude liée au bâtiment du Musée qui n'est pas amortissable. A l'unanimité, les membres du comité syndical décident de régulariser l'anomalie constatée sur le budget primitif 2018 Culture-Patrimoine au niveau des investissements en effectuant un mouvement d'ordre, par crédit sur l'article 13912 et par débit sur l'article 1068 pour un montant de 1 602 €.

Syndicat –délibération

4. Compte de gestion et compte administratif 2018 du pôle Culture-Patrimoine

Le vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2018 est reporté à la prochaine réunion du comité syndical.

Syndicat –délibération

5. Autorisation de programme : acquisition du matériel pour le chantier des collections

Le vote de l'autorisation de programme est reporté à la prochaine réunion du comité syndical.

Syndicat –délibération

6. Budget primitif 2019 du pôle SCoT-Pays

Le vote du budget primitif 2019 est reporté à la prochaine réunion du comité syndical.

Syndicat –délibération

7. Budget primitif 2019 du pôle Culture-Patrimoine

Le vote du budget primitif 2019 est reporté à la prochaine réunion du comité syndical.

Syndicat –délibération

8. Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu la convention constitutive du groupement de commandes gaz élaborée par le SYDELA,

Les membres du comité syndical, à l'unanimité, décident :

- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique, préparée par le SYDELA,
- d'autoriser l'adhésion du syndicat à ce groupement de commandes,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de groupement,
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés correspondants issus du groupement de commandes pour le compte du syndicat mixte du Pays du Vignoble Nantais

Pays –délibération

9. Demande de subvention 2019 auprès du Conseil départemental pour l'animation du conseil de développement

Le conseil de développement du Pays du Vignoble Nantais est installé depuis septembre 2011. Un animateur à mi-temps, pris en charge par le syndicat, l'accompagne dans ses travaux.

Pour l'année 2019, les membres du comité syndical adhérent au pôle Pays décident, à l'unanimité :

- de valider le plan de financement prévisionnel ci-après :

Dépenses		Recettes	
Animateur et frais de fonctionnement :	37 620 €	Conseil départemental	6 400 €
		Remboursement congé maternité	6 600 €
		Syndicat	24 620 €
Total	37 620 €		37 620 €

- d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter les subventions nécessaires,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réception des subventions.

Musée – Délibération

10. Vente en ligne des entrées au musée

Le service Patrimoine du Vignoble Nantais a été sollicité par la Région Pays de la Loire et par l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes pour la vente en ligne de ses activités. La Région Pays de la Loire a passé un contrat avec la société One Shot Pay pour gérer une plateforme de réservation et paiement en ligne.

A l'unanimité, les membres du comité syndical adhérents au pôle Culture-Pah, décident :

- d'autoriser le Président à signer la convention de mandat à intervenir avec One Shot Pay
- de modifier l'arrêté créant la régie de recettes du Musée du Vignoble Nantais pour ajouter la possibilité de paiement en ligne.

Musée – Délibération

11. Convention de partenariat avec le lycée Charles Peguy

Le Lycée Charles Péguy est un partenaire du Pays d'art et d'histoire et du Musée du Vignoble Nantais. Pour formaliser les échanges entre le Lycée Charles Péguy est le Pays d'art et d'histoire, une convention pluriannuelle (3 ans) a été préparée pour permettre l'accueil des étudiants du Lycée Charles Péguy par le service Patrimoine en échange de la mise à disposition d'espaces du lycée pour ce même service Patrimoine.

A l'unanimité, les membres du comité syndical adhérents au pôle Culture-Pah, autorisent le Président à signer la convention pluriannuelle à intervenir avec le Lycée Charles Péguy.

12. Convention de partenariat avec le Fédération des Vins de Nantes

La Fédération des Vins de Nantes est partenaire des activités du Musée et du Pays d'art et d'histoire du Vignoble Nantais. A ce titre, une convention est proposée permettant de déterminer les conditions de ce partenariat.

A l'unanimité, les membres du comité syndical adhérents au pôle Culture-Pah, autorisent le Président à signer la convention 2019 fixant les conditions partenariales et financières générales avec la Fédération des Vins de Nantes.

Musée – Délibération

13. Demande d'aide auprès du FRAR pour le chantier des collections

Dans le cadre du chantier des collections, le Musée du Vignoble Nantais souhaite solliciter le Fonds Régional d'Aide à la Restauration (FRAR) pour l'opération d'anoxie, qui permettrait de faire entrer des collections saines dans les nouvelles réserves, les opérations de restauration nécessaires au déplacement de certaines pièces et pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage qui encadre le chantier.

Les opérations de restauration et d'anoxie sont estimées à 21 000€, le coût de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour 2019 à 20 000€. Le montant de l'aide demandée s'élève donc de 16 400€.

A l'unanimité, les membres du comité syndical adhérents au pôle Culture-Pah, autorisent le Président à signer les documents nécessaires à la demande d'aide auprès du FRAR pour le chantier des collections en 2019.

Musée – Délibération

14. Recrutement d'un saisonnier

Afin de faire face à un accroissement d'activités au Musée du Vignoble Nantais pendant les périodes estivales et automnales, les membres du comité syndical adhérents au pôle Culture-Pah, autorisent, à l'unanimité, le Président à procéder :

- au recrutement d'un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;
- à la signature d'un contrat aux conditions suivantes :
 - ✓ pour la période du 1 juillet 2019 au 15 octobre 2019,
 - ✓ pour une durée hebdomadaire de 35h,
 - ✓ avec une rémunération fixée sur la base de l'indice brut 321 indice majoré 340 étant précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019 du pôle Culture-Patrimoine.

SCoT – Délibération

15. Avis sur le Programme Local de l'Habitat de la Communauté de communes Sèvre et Loire

Réglementairement, la procédure d'élaboration du PLH implique l'association de l'établissement public chargé du SCoT (article L. 302-2 du CCH), qui doit exprimer son avis sur le dossier.

A l'unanimité, les membres du comité syndical, adhérents au pôle SCoT Pays émettent un avis favorable sur le projet de PLH de la Communauté de Communes Sèvre et Loire.



Fait à Clisson, le 7 février 2019
Le Président,

François GUILLOT